

# Consignes de tri : Installation de stockage de déchets non dangereux

## Déchets acceptés

### Déchets non dangereux triés

- Déchets d'Activité Economique triés:

Ensemble des déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services

- Ordures ménagères assimilées :

Collectes spécifiques d'ordures ménagères produites par un organisme privé ou déchets des communes non collectés par les tournées régulières

- Boues de station d'épuration :  
Boues non épandables (sous condition des résultats d'analyses)

- Refus de centre de tri d'emballages

- Encombrants non valorisables

## Déchets refusés

### Déchets Recyclables



PVC



Plâtre



> 30 % Déchets inertes



> 30 % de bois



> 30 % Plastiques



> 30 % Ferraille - canettes



> 50 % Papiers/cartons



DEEE: Déchets d'équipement électrique et électronique



> 30 % Biodéchets (restes alimentaires, déchets verts,...)



> 30 % Verre

### Autres déchets

### Déchets dangereux



Déchets radioactifs



Déchets d'amiante



Bois traité de classe C



Déchets ou emballages de produits dangereux



Déchets de mécanique (moteurs, faisceau de câbles, huile de vidange, ...)



Pneus



Déchets d'activité de soin

Déchets liquides / déchets pulvérulents